

In Brewer A. (1988), *Itard Truett*.

Texte Ausimani (1988), le place de Jean Marc ^{guy avanzini} ~~geoffard~~ Itard dans le pe t b p p e

l'homme primitif, et l'homme civilisé comme un être dégradé. On crut avoir trouvé l'occasion de vérifier les conjectures de la philosophie : on la saisit avec empressement. Mais quelle illusion et quel désenchantement ! A la vérité, l'exemple était mal choisi »²⁴. Et il insiste : « A la différence de ces philosophes qui, pour rehausser les œuvres de la nature, rabaissent sans pitié tout ce qui sort de la main de l'homme, il croyait que l'homme lui-même, ce chef-d'œuvre de la création, serait le plus faible et le plus misérable des êtres s'il vivait seul, entièrement séparé du commerce de ses semblables »²⁵. Enfin, il conclut avec assurance : « Seulement pénétrons-nous bien qu'il n'y a pas de sauvage dans la nature, si l'on entend par là un être entièrement isolé ; il n'y en a que dans les livres et dans l'imagination des philosophes »²⁶.

II

Il faut cependant aller plus loin ; la place d'Itard dans la pédagogie tient aussi à ce que, tout en démontrant, à l'occasion du Sauvage mais en dépassant son cas, l'éducativité du sujet humain, il a accru, par une exploration décisive, la connaissance de son éducativité, c'est-à-dire de sa possibilité de profiter de l'apport culturel. En d'autres termes, il a permis à l'évaluation de la malléabilité et de la perfectibilité de l'homme un progrès et une extension considérables car il les met en évidence chez des êtres « anormaux », auparavant perçus comme en étant plus ou moins dépourvus. Marie de Maistre a donc raison de dire : « C'est le médecin français Jean Itard qui, le premier, eut l'idée d'une éducation spéciale destinée à provoquer le développement des facultés mentales »²⁷. S'il est à bon droit célébré comme un pionnier en la matière, c'est en effet qu'il substitue ou ajoute à la seule observation l'initiative éducative, l'intervention active. Il prouve l'éducativité en éduquant ; en ce sens, il se présente comme la figure, ou le symbole, de l'éducateur, de celui qui a suffisamment foi dans les ressources de l'être humain, quel qu'il soit, pour défier, même avec témérité, les idées reçues qui prétendraient le contraire.

24. J.-B.-E. Bousquet, *Eloge*, p. XIII.

25. *Id.*, p. XIV.

26. *Id.*, p. XVII.

27. M. de Maistre, *La pédagogie des « inadaptés » et ses spécialistes*, p. 233.

A tous les moments de l'histoire, quoi qu'il en soit du détail des modalités et de l'inégale netteté de chacune, toute progression – et tout progrès – des pratiques éducatives s'effectue en cinq étapes, logiquement nécessaires et chronologiquement successives.

1) *La volonté d'éduquer* : elle ne va pas de soi ; elle n'est pas, à toutes époques, soutenue par tous et pour tous ; elle émane, chez certaines personnes et en certains groupes, d'un désir de promotion de la personne humaine et de diverses valeurs, si variées qu'en soient les conceptions. Inégalement intense, elle tient à la résolution de parvenir à certaines fins dont l'éducation paraît, à tort ou à raison, le meilleur, ou le seul, moyen d'obtention. Changeant eux-mêmes selon les auteurs, les instances, les époques et les sociétés, ces idéaux peuvent être d'ordre philosophique, religieux, politique. Quant au dessein de les poursuivre, il est, selon les cas, dynamisé par l'affection, la passion, au total l'investissement de l'éducateur, personnellement ou institutionnellement considéré ; requis pour réunir de l'énergie, il comporte néanmoins un danger de fanatisme ou de dogmatisme.

2) *Le postulat de l'éducabilité* : il mérite d'être explicité, car son rôle passe parfois inaperçu ; or, sa mobilisation constitue une exigence éthique mais, plus encore, logique. Faute de le nourrir, l'effort correspondant serait à traiter comme vain, absurde, contradictoire et il faudrait alors lui substituer la gestion d'un simple gardiennage. Cependant, en tant que tel, il ne procède nullement d'un savoir ; il est un espoir, un désir, un souhait, qui amène à « faire comme si », à essayer. Il anticipe nécessairement toute connaissance de l'éducabilité mais il en conditionne l'obtention, car il faut y adhérer pour entreprendre l'action qui le justifiera, ou le condamnera. Il est téméraire, risqué, comme un acte de foi, un pari, un défi, d'autant plus qu'il concerne un sujet ou une catégorie de sujets jusqu'alors jugés inéducables ; il implique le rejet de la théorie négative, auparavant en vigueur à leur propos.

3) *L'invention de procédures* : elle émane d'une inventivité elle-même suspendue au postulat de l'éducabilité. C'est la volonté d'élever qui en rend capable, stimule l'énergie, aide à devenir ingénieux pour mettre au point des techniques efficaces. Certes, pour intense qu'elle soit, elle ne suffit pas à procurer son objet mais elle y concourt, même incomplètement, car elle convainc de multiplier essais et tentatives. Elle peut même

aboutir parfois à définir une véritable méthode, identifiée et théorisée, ou, du moins, des exercices, transmissibles à d'autres.

4) *L'évaluation* : il faut, après usage, apprécier l'efficacité de ces moyens et discerner les conditions auxquelles ils ont, ou non, permis d'obtenir la fin visée. Mais, ici, deux cas se présentent :

En cas d'insuccès, force est de constater que le bilan est négatif. Or, cette conjoncture est elle-même susceptible de deux interprétations, ou peut entraîner deux réactions :

a) L'éducateur conclut de l'inutilité de ses efforts à l'inéducabilité du sujet ; cela le conduit d'une part à abandonner sa tâche et, d'autre part, à confirmer la théorie qui prévalait avant qu'il entreprît son action. Il se trouve donc renvoyé à la situation antérieure aux deux premières étapes.

b) A l'inverse, plutôt qu'à l'inéducabilité du sujet, il conclut à l'insuffisance et à la non-pertinence des moyens employés et estime qu'il convient d'en chercher d'autres, meilleurs. Il s'impute à lui-même, et non au destinataire, la responsabilité de l'échec. Cela le ramène à la troisième étape.

En cas de succès, si les pratiques mobilisées se sont avérées performantes, elles se trouvent validées, dans la mesure du discernement des conditions de leur efficacité. On doit donc en poursuivre, en étendre et en encourager l'usage.

5) *Le retentissement de ces résultats sur la théorie correspondante* : on peut alors, et il faut en effet, abandonner la théorie de l'inéducabilité qui prévalait jusqu'alors et lui en substituer une autre, qui intègre les constats effectués. On passe désormais du postulat à la connaissance de l'éducabilité, du désir au savoir, et l'on construit une nouvelle représentation, qui tient compte de la perfectibilité du sujet et des indices qui autorisent à l'escompter.

De ce schéma, l'histoire offre maints exemples. Mais sans doute n'en est-il guère de plus patents que celui d'Itard, chez qui il se présente avec une netteté exemplaire, comme si ses mémoires avaient pour objet d'en vérifier la pertinence.

La première étape est facile à repérer. Vive est en effet chez lui la détermination d'éduquer. Ainsi, il parle de la tâche qu'il s'est « volontairement imposée »²⁸, et des textes révèlent son

28. *Mémoire 1807*, p. 6.